

La ligne générale

Bulletin d'information du Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Rimouski

Novembre 2015

Osons!

Bernard Gagnon

Le Syndicat sera des plus actifs au cours des prochains mois. Il entend agir pour la défense des droits de ses membres, mais également pour la recherche de solutions constructives et durables pour lutter contre la morosité ambiante et la crise financière que traverse l'Université.

Plusieurs dossiers sont sur la table du comité exécutif : le financement de l'Université, les transformations de la tâche professorale et de la collégialité, la prochaine ronde de négociation sont autant d'enjeux qui occuperont le Syndicat en 2015-2016.

Le comité exécutif 2015-2017

En avril dernier, l'assemblée générale a procédé à l'élection d'un nouveau comité exécutif pour les deux prochaines années. Mélanie Gagnon a été élue 1^{re} vice-présidente aux affaires internes, tandis que Jean-François Méthot a été élu 2^e vice-président aux affaires internes. Leur rôle est de veiller au respect de la convention collective et d'intervenir dans les différents dossiers touchant les relations du travail.

Pour leur part, Catherine Beaudry et France Dufresne partagent la responsabilité des affaires universitaires à titre de 1^{re} et de 2^e vice-présidente. Leur mandat est de suivre les activités des différentes instances de l'Université (Commission des études, Conseil d'administration, etc.) et de représenter le Syndicat au sein de comités universitaires comme le comité de travail chargé de coordonner la modification des questionnaires d'évaluation de l'enseignement.

Jean-Sébastien Deschênes et Nathalie Lewis ont également été nommés respectivement aux postes de trésorier et de secrétaire du comité exécutif. De plus, il faut noter que Jean-Yves Lajoie a accepté de représenter le Syndicat à deux importantes instances du réseau de l'Université du Québec, à savoir le Cartel intersyndical des régimes de retraite et d'assurances collectives

(CIRRAC) et le Comité réseau sur les assurances collectives (CRAQ). Jean-Yves Lajoie représente également le personnel de l'UQAR au Comité de retraite de l'Université du Québec (CRUQ).

J'ai pour ma part été élu à titre de président du Syndicat. Une tâche que je compte bien honorer en m'inspirant du travail exceptionnel réalisé par mes prédécesseurs. J'ai le privilège de pouvoir compter sur un comité exécutif expérimenté et représentatif de la diversité du corps professoral de l'UQAR.

Le comité exécutif tient à remercier Julie Beaulieu et Danielle Boutet pour le travail réalisé dans le précédent comité exécutif. Il tient également à souligner le travail remarquable de Mélanie Gagnon à titre de présidente du Syndicat au cours des cinq dernières années.

Pour en finir avec... l'austérité

2015-2016 annonce une énième année sous le signe de la restriction budgétaire! Depuis 2013, malgré l'évidence du sous-financement des universités, le spectre du « déficit zéro » hante l'esprit de nos gouvernants. Ten-

dance lourde! Et il faudra sans aucun doute plusieurs années pour réparer les dommages collatéraux de la politique d'austérité¹.

Diminution du nombre de professeurs, de chargés de cours, de membres du personnel de soutien, réduction de l'offre de cours, la frustration des TA, la restriction des fonds internes dédiés à la recherche, l'accroissement des tâches administratives, l'épuisement professionnel... La liste est longue. L'Université est soumise à une logique de restructuration financière, organisationnelle et humaine qui ne se veut pas passagère, mais qui s'inscrit à long terme.

> p. 2



Lors de la présentation du budget à la communauté universitaire au printemps dernier, le recteur prévoyait pour 2015-2016 un déficit de 1,6 million, mais situait à 5 millions de dollars le manque à gagner à l'UQAR pour retrouver son rythme d'avant les compressions². Une situation loin des lendemains prometteurs de 1,7 milliard sur sept ans qu'annonçait le Sommet sur l'enseignement supérieur de l'hiver 2013.

Québec annoncera dans les prochains mois une nouvelle formule de financement pour les universités. Après avoir réduit les budgets de fonctionnement des universités et les fonds dédiés à la recherche, il y a des raisons de s'inquiéter de ces nouvelles règles comptables. Le « spectre » de la rentabilité à « tout prix » succédera-t-il à celui de l'austérité?

Le Syndicat, avec ses partenaires, la Fédération québécoise des professeurs et professeuses d'université (FQPPU) et les associations et syndicats membres, suivront de près l'évolution de la situation financière des universités. Les sacrifices demandés aux professeurs et aux professeuses ont été importants dans les choix faits par les dirigeants universitaires pour répondre aux exigences comptables. La limite est atteinte, et depuis longtemps! Défendre l'université contre les compressions abusives du gouvernement québécois est un devoir qui devra être partagé par tous les membres de la communauté universitaire.

Le Syndicat soutiendra également la FQPPU dans les représentations qu'elle fera auprès du gouvernement québécois pour un refinancement adéquat des universités. La mobilisation des acteurs universitaires à l'intérieur et à l'extérieur de l'université sera essentielle pour faire entendre cette voix.

Un forum sur la tâche professorale

Dans ce contexte d'insécurité, il est essentiel de trouver de nouvelles expressions de la solidarité. Mieux connaître « qui nous sommes? » et mieux connaître ce que nous partageons en tant que professeur et professeuse d'université est un premier pas dans cette voie. Or, rares sont les occasions où nous pouvons discuter et échanger sur la profession : les joies, les contraintes et les défis de celui-ci.

Dans le but de permettre à ses membres de dialoguer sur les différents aspects de la carrière universitaire, le Syndicat organise un forum sur la tâche professorale le 11 mars 2016. La journée sera organisée de manière à laisser le plus de place possible aux échanges entre collègues. Le forum se terminera par une plénière dont le but sera de tracer un portrait de la situation actuelle et de dégager des pistes d'action pour une amélioration des conditions de travail.

Le comité organisateur du forum est composé de Julien Goyette, Jonathan Gagnon, Patricia Michaud, France Dufresne et Catherine Beaudry. Je siégerai également à ce comité. Les invitations officielles seront lancées au début de l'hiver 2016.

La collégialité

Le principe de collégialité est au cœur de la gestion universitaire³. Sans la participation des professeurs et des professeuses aux différents organismes et comités de l'UQAR, l'on se retrouverait dans un mode traditionnel « patron-employé », alors que nous partageons avec les autres membres de la communauté universitaire la gouvernance de l'institution.

Cette collégialité est mise à mal aujourd'hui. Le poids plus lourd des tâches administratives exécutées par les professeurs et les professeuses, les exigences de la recherche qui laissent moins de temps aux autres activités universitaires, la répartition inégale, et parfois inéquitable, des tâches de gestion entre les collègues, le manque de valorisation de ces fonctions et l'épuisement de ceux et de celles qui s'y sont rompus... expliquent en partie ces difficultés; sans compter les initiatives de la direction de confier des tâches aux directeurs de départements ou de programmes (reddition de compte, rationalisation de l'offre de cours) qui court-circuitent les canaux normaux de la collégialité, tout en imposant à ces collègues directeurs et directrices l'odieux de certaines orientations ou décisions de la direction.

Les collègues qui acceptent de participer à ces instances méritent toute notre reconnaissance, car ils assument le rôle de pilier de la gestion universitaire, mais également, par leur mandat, représentent l'ensemble des professeurs et des professeuses de l'UQAR.

La collégialité est aujourd'hui le meilleur rempart contre les actions précipitées qui auraient pour effet d'accroître la crise au lieu de contrer ses effets. Le Syndicat entend rappeler ce principe à la direction et en assurer la pérennité.

« Trêve » de négociation!

L'assemblée générale du Syndicat, en mars dernier, a entériné la décision de prolonger la convention collective 2009-2014 pour deux années supplémentaires (2014-2016). Dans le contexte actuel, c'était selon l'avis du comité exécutif la meilleure des options.

Bien que le résultat des négociations s'apparente à un match nul... en attente de la prolongation (la convention se termine le 31 décembre 2016), ce fut l'occasion pour le comité exécutif de défendre des points essentiels des conditions de travail de l'ensemble des membres.

La conduite responsable en recherche, de quoi est-il question?

Il s'agit des comportements attendus des acteurs de la recherche (chercheurs, étudiants, personnel administratif et scientifique gravitant autour des dispositifs de recherche...) en fonction des valeurs qui doivent guider la réalisation des activités scientifiques. Ces activités invitent, voire imposent, de s'inscrire en toute transparence, intégrité, rigueur, imputabilité dans le respect de la collégialité et du travail d'autrui. Par ailleurs, il convient également d'éviter ou de rendre visibles les conflits d'intérêts potentiels. Cela impose de bien réfléchir le déroulement et les conséquences de son activité scientifique. Ces balises qui devraient aller de soi permettent également de mettre la recherche au-dessus de tout soupçon, non seulement auprès de nos pairs, mais également, soulignent les FQR, de gagner/garder la confiance du public afin que la science québécoise puisse être partagée sans réserve.

Quels sont les droits et les devoirs des chercheurs?

Au-delà de l'importance de respecter les valeurs clés de l'activité scientifique, il convient de prendre le temps de lire la politique émise par les trois fonds (Québec, 2014) et la politique institutionnelle de l'UQAR sur l'intégrité en recherche et création et sur les conflits d'intérêts C2-D2. Il importe d'en prendre connaissance eu égard aux interprétations multiples que pourraient prendre ces valeurs pour les uns et pour les autres. Si notre devoir est de respecter ces balises, nous devons également être protégés contre l'arbitraire. Les droits et les devoirs dans ce cadre vont de pair.

Il importe de faire ce travail, car la liste des « éléments essentiels » d'une conduite de recherche responsable énoncée par les trois fonds et formulée de façon relative

ment large (voir encadré) reste de l'ordre de règles positives (issues de ce qui est dans la société et qui peuvent être matière à interprétation).

Par quelles balises nos activités sont-elles régies et nos droits protégés?

À travers ces principes, les trois fonds proposent un mode de fonctionnement auquel l'UQAR, via sa *Politique sur l'intégrité en recherche et création et sur les conflits d'intérêts* (C2-D2) répond depuis 1995. Un processus de « gestion » de cette *conduite responsable* existe d'ores et déjà. En sommes-nous assez sensibilisés?

Éléments essentiels d'une conduite responsable en recherche tels qu'énoncés dans la Politique sur la conduite responsable en recherche (Québec, 2014)

- Mener des recherches dans un esprit authentique de quête du savoir.
- Promouvoir un climat d'intégrité, de responsabilité et de confiance du public en matière de recherche.
- Veiller à posséder les connaissances et l'expertise nécessaires, et agir en conséquence.
- Examiner avec intégrité le travail d'autrui.
- Éviter les conflits d'intérêts ou, lorsqu'ils sont inévitables, les aborder d'une manière éthique.
- Être transparent et honnête dans la demande et la gestion de fonds publics.
- Faire un usage responsable des fonds de recherche et des ressources et rendre des comptes.
- Diffuser les résultats de la recherche de manière responsable et en temps voulu.
- Traiter les données avec toute la rigueur voulue.
- Reconnaître toutes les contributions à une recherche ainsi que leurs auteurs.
- Traiter avec équité et respect tout participant à la recherche et considérer les conséquences sur l'environnement.
- Préciser les responsabilités des partenaires en matière de conduite responsable en recherche.
- Promouvoir la conduite responsable en recherche et suivre l'évolution des pratiques exemplaires.

Source : Québec, 2014. p. 12-14.

La politique s'appuie sur des principes généraux (point 6) qui eux-mêmes guident les normes d'intégrité et de conflits d'intérêts auxquelles il s'agit d'être attentifs.

Depuis la récente réforme de la politique en septembre dernier, c'est le vice-recteur à la formation et à la recherche qui est responsable de ces principes et qui, par conséquent, devra s'assurer du suivi des dépôts d'allégation d'« inconduite » – « allégations » qui peuvent être déposées par toute personne dûment identifiée. Le vice-recteur sera épaulé dans cette

tâche par le secrétaire général. Ces acteurs ne sont-ils pas juges et parties? Ne serait-il pas préférable, comme le recommandait déjà la FQPPU dans un mémoire déposé en janvier 2014², d'avoir recours à une personne morale externe? Dans l'idéal certes, mais la complexité de la recherche universitaire ne trouve pas d'équivalence au sein des réalités vécues par les acteurs de notre bassin de « recrutement » régional (moins dense qu'en zone urbaine centrale). Dans ce cadre, une vigilance de chacun à l'interne et la gestion collégiale des enjeux restent probablement les meilleurs garde-fous.

C'est que la cause n'est pas anodine. Une analyse préliminaire et une enquête peuvent être mises en place. À ce titre, un comité formé par le secrétaire général comprenant quatre personnes, dont un professeur³ choisi parmi une banque de noms constituée par le Conseil d'administration, fait enquête.

Au terme de cette enquête, un rapport est produit et remis au vice-recteur. Soit l'allégation se révèle non-fondée (dans lequel cas, elle n'est pas communiquée au FRQ) ou, si elle l'est, des actions seront prises en fonction de la gravité du manquement (et un suivi au FRQ sera fait). En vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, les données et documents issus de l'enquête ne pourront être divulgués sans l'accord de la personne concernée.

La composition de ce comité « d'enquête » laisse néanmoins dubitatif. On peut s'interroger sur les choix faits (critères?) liés à la nomination des personnes siégeant à ce comité et, surtout, sur ce travail parallèle à celui du comité d'éthique de la recherche. Fondamentalement, le cadre éthique qui se dégage de cette politique C2-D2 rejoint les enjeux éthiques portés par l'ensemble des intervenants de la recherche au Québec, au Canada et sur la sphère internationale (rappelé dans la *Politique sur la conduite responsable en recherche* du FRQ) : cela ne rejoint-il pas le mandat des comités éthiques actuels?

En quoi, l'adoption par les fonds de recherche québécois d'une politique nationale change nos modes de fonctionnement en recherche?

L'adoption de cette politique aujourd'hui harmonisée à l'échelle québécoise ne change pas ce qui est en vigueur à l'UQAR depuis 1995. Plus encore, elle correspond aux règles fondamentales de la recherche scientifique.

La politique des FRQ et celle de l'UQAR (C2-D2) ne doivent toutefois pas servir de véhicule à l'arbitraire ou aux règlements de comptes de la part des uns contre les autres : ce qui serait paradoxalement à l'encontre de la philosophie de ladite politique!

Au-delà de politiques, ces règles doivent guider nos activités professionnelles. Elles n'ont pas pour objet de lancer des vendettas contre certains chercheurs, elles visent simplement à éviter les iniquités et les dérives. Comme toute politique, son application doit être bien encadrée et ne pas servir de moyen détourné pour freiner certaines recherches, certains chercheurs : risques inhérents à toute bonne intention qui soit.

Les balises sont en place, il reste à veiller à ce qu'elles encadrent les bonnes finalités. Par ailleurs, si la recherche est aujourd'hui amplement balisée et encadrée elle n'est pas exempte de tout dérapage... Il ne suffit pas de s'appuyer sur des règles, il s'agit d'en intégrer l'esprit et surtout de veiller à l'interprétation qui en résultera!

Il ne s'agit surtout pas d'expurger tout élément critique et sensible de l'activité de recherche : critique et doute qui sont au fondement de la science. Il ne s'agit pas de se mettre à penser « mou » pour reprendre les mots récents de l'essayiste Alain Deneault⁴!

Une des intentions soulignées par les FRQ est de redonner une certaine noblesse à l'activité scientifique... autant dans les sphères confinées, qu'auprès du public. À travers les projets financés par les fonds certes, mais plus largement en redorant le « rôle social du chercheur ⁵ ». Le rappel par le FRQ des différents codes de conduites à l'échelle globale s'y réfère⁶. C'est important! La recherche et la création vont au-delà d'une quête de subvention et de « gros » financement... Elles participent au développement de nos sociétés. La liberté intellectuelle n'est pas un caprice de chercheur : elle est la clé à l'innovation cognitive, mais pour autant, elle n'est pas « n'importe quoi »!

L'équilibre visé ne peut pas être que normatif et figé une fois pour toutes, il doit être soumis régulièrement au questionnement. Face à ces nouvelles balises qui ne sont pas totalement dénuées de sens, il faut — comme pour tout enjeu — rester vigilants et s'informer. Ce sont nos activités de recherche qui sont sur la sellette! ☆

¹ Québec (2014). [Politique sur la conduite responsable en recherche des FQR](#).

² FQPPU (2014). [Mémoire de la FQPPU présenté aux Fonds de recherche du Québec, dans le cadre d'une consultation publique sur le document de travail « Développement d'une politique en matière de conduite responsable en recherche »](#), 22 janvier.

³ Ainsi qu'un représentant de la direction et, également choisis à partir d'une mystérieuse banque de noms constituée par le Conseil d'administration, un membre étudiant et une personne extérieure.

⁴ DENAULT, Alain (2015). *La médiocratie*, Montréal : Lux éditeur, 218 p.

⁵ SÉNÉCHAL, J.-F. (2012). *Le rôle social du chercheur en science. Exploration des différentes composantes du rôle de chercheur en science à travers l'analyse du discours des chercheurs et du cadre normatif*, thèse de doctorat, Université Laval.

⁶ Conseil des académies canadiennes (2010). *Honnêteté, responsabilité et confiance : Promouvoir l'intégrité de la recherche au Canada*, Rapport du comité d'experts sur l'intégrité en recherche; ALLEA (2011). [European Code for Conduct on Research Integrity](#). European Federation of National Academies of Sciences and Humanities, Amsterdam, Netherlands.

La révision des questionnaires d'évaluation de l'enseignement : un processus qui tire à sa fin

Catherine Beaudry

En décembre 2013, le Comité de travail sur l'évaluation en ligne de l'enseignement déposait son rapport final à la Commission des études. Il y était entre autres recommandé de constituer un comité ayant pour visée de coordonner la modification des différents questionnaires d'évaluation de l'enseignement. Formé des doyens des études de premier cycle et des études de cycles supérieurs et de la recherche ainsi que de représentants des professeurs, des personnes chargées de cours et des étudiants, le comité s'est réuni pour la première fois en mars 2014. Depuis sa création, il a remis différents rapports à la Commission des études, le dernier en date remonte au 6 octobre 2015.

Vers une version abrégée du questionnaire pour les cours réguliers

Le comité de travail sur la révision des questionnaires s'est d'abord penché sur l'évaluation des cours réguliers. Avec pour visée d'augmenter le taux de réponse des étudiants, une version abrégée du questionnaire a été conçue. Elle a ensuite été soumise à des experts en mesure et évaluation de l'UQAR, de l'Université de Montréal et de l'Université de Sherbrooke, afin d'obtenir leur avis sur les éléments mesurés et sur la manière dont les questions étaient posées. Des professeurs, des personnes chargées de cours et des étudiants de l'UQAR ont également été consultés. Les commentaires recueillis ont permis au comité de modifier le questionnaire abrégé et de le soumettre à nouveau aux experts en mesure et évaluation de l'UQAR.

À la suite de ce processus, la nouvelle mouture du questionnaire d'évaluation des cours réguliers a été testée au trimestre d'hiver 2015. Les résultats sont globalement satisfaisants au regard de la validité et de la fidélité de l'instrument. Ils ont cependant révélé quelques faiblesses, les étudiants n'ayant pas d'espace pour formuler des commentaires généraux et une question présentant un taux élevé de non-réponse. Le comité de travail a donc procédé à certaines modifications au cours de l'automne 2015 afin de pallier ces lacunes.



Une révision de l'ensemble des questionnaires d'évaluation

Le comité travaille également à la révision de quatre questionnaires, soit ceux de cours stages, des cours laboratoires, des cours dispensés sous forme tutorale et des cours en ligne. Ils seront tous expérimentés ce trimestre, de même que la toute dernière version du questionnaire d'évaluation des cours réguliers.

Si les résultats s'avèrent satisfaisants au regard de la validité et de la fiabilité de chacun des questionnaires et que la Commission des études en fait la résolution, ces derniers devraient désormais être utilisés dans leur forme abrégée. Un effort de diffusion de l'information et de sensibilisation auprès des étudiants apparaît cependant essentiel afin d'augmenter le taux de réponse qui demeure assez bas, soit autour de 50 % pour la version courte du questionnaire d'évaluation des cours réguliers testé à l'hiver 2015. ★

À noter à votre agenda : forum syndical sur la tâche professorale

Le vendredi 11 mars 2016, les professeurs et professeures de l'UQAR seront conviés à un forum syndical qui leur permettra d'échanger sur les différentes composantes de la tâche professorale. Ce forum aura lieu en simultané aux campus de Rimouski et de Lévis alors qu'un préambule et une plénière auront lieu en vidéoconférence. Par ce forum, les membres du comité exécutif du Syndicat souhaitent ouvrir un dialogue et dégager des pistes d'action qui permettront d'apporter des améliorations aux conditions de travail des professeurs et des professeures.

Le comité des affaires universitaires, qui a été formé lors du conseil syndical du 21 octobre dernier pour toute la durée de la présente convention,

s'est vu confier le mandat d'organiser ce forum. Ce comité est formé de Bernard Gagnon, Catherine Beaudry, France Dufresne, Julien Goyette, Patricia Michaud et Jonathan Gagnon. Anne Giguère participera également aux travaux du comité.



Vous serez invités à vous inscrire à ce forum au plus tard au début du mois de janvier. L'inscription sera gratuite, mais obligatoire.

Un rendez-vous à ne pas manquer! ★

Les cours sous forme tutorale : un passage obligé?

Mélanie Gagnon

À la base, les « activités créditées d'enseignement dispensé sous forme individualisée », les « TA » ont pour objectif de permettre à un étudiant ou à une étudiante de terminer son programme universitaire. Selon la réglementation, il s'agit donc d'une situation d'exception. La lettre d'entente C-6 (activité créditée d'enseignement dispensé sous forme individualisée) balise ces activités et prévoit entre autres qu'aucun professeur ou professeure ne peut assumer plus de cinq TA par trimestre (tous sigles de cours confondus). Pourtant, au cours des dernières années, la direction de l'Université a fait exploser cette forme d'enseignement.

Nombreux d'entre vous ont formulé des récriminations au moment de la dernière négociation collective et ont exhorté le Syndicat afin qu'il fasse pression sur la direction pour ainsi limiter le nombre de cours offerts de cette façon. En février 2015, lors d'une rencontre de négociation, l'ancienne doyenne aux affaires départementales avait confié à l'équipe syndicale qu'elle signait environ 400 formulaires par année pour accepter l'ensemble des demandes de cours individualisés, dont plusieurs dérogeaient de la réelle définition des cours TA. Les motifs à l'origine de ces demandes sont variés : accommoder un étudiant dont le lieu de résidence est hors des deux campus principaux, accommoder un étudiant en maladie, accommoder un étudiant qui a échoué à un cours, accommoder un étudiant qui le demande...

Plusieurs professeurs et professeures ont indiqué qu'ils se sentaient obligés d'accepter de donner un cours TA souvent parce qu'ils sont les seuls experts de contenu dans leur domaine et que sans leur consentement à donner un cours TA, un étudiant ne pourrait progresser dans son cheminement.

Un outil de gestion?

Là où le bât blesse, c'est que le recours aux TA est devenu un outil de gestion discutabile visant à « gérer » l'offre de cours. Le doyen aux affaires départementales et étudiantes (DADÉ) procède souvent à la transformation d'un groupe cours en « groupe TA » lorsque par malheur ce cours n'est pas « rentable » pour l'Université, faute d'inscriptions suffisantes, à la période où se déroule l'exercice de rationalisation de l'offre de cours. C'est ainsi qu'un professeur ou qu'une professeure se voit alors offrir, comme s'il s'agissait d'un cadeau (!), les étudiants qui sont orphelins de cours (souvent deux ou trois).

Or, entre le moment de passer au couperet et celui où le trimestre s'amorce, il s'écoule au moins deux mois, laps

de temps au cours duquel d'autres étudiants peuvent s'inscrire au cours... les orphelins deviennent alors plus nombreux. Dès lors, un cours annulé faute d'inscriptions suffisantes peut compter six, huit, voire onze étudiants, dans un cours dispensé sous forme tutorale. Cette situation s'écarte alors de façon notable de l'objectif du TA qui est de permettre à un finissant ou une finissante de terminer son programme et s'apparente plutôt à un outil de gestion qui permet de boucler le budget de l'Université. En négociation, la partie patronale a fait savoir au Syndicat que ce processus permettait à l'Université de faire des économies substantielles annuellement.



Un grief, une entente hors arbitrage et... un second grief!

C'est justement parce que des professeurs et professeures se sont retrouvés avec des « groupes TA » (groupes qui n'existent nulle part dans la convention collective UQAR-SPPUQAR 2014-2016 ni dans la réglementation de l'UQAR), que le Syndicat a déposé un premier grief en janvier 2013 dans lequel il demandait, en guise de réparation pour une situation précise, à ce qu'un cours

TA, alors composé de huit étudiants, soit transformé en groupe 05 pour ainsi reconnaître la valeur du cours et de l'encadrement assumés par le professeur concerné.

Ce grief a été réglé hors arbitrage en octobre 2014 par la modification de la lettre d'entente C-6 (activité créditée d'enseignement dispensé sous forme individualisée) en y ajoutant le point 6 suivant : « aucune professeure ni aucun professeur n'est tenu de donner un cours tutorial autorisé (TA) ». Par cet ajout, le Syndicat voulait alors s'assurer que les collègues se sentent libres d'accepter ou de refuser les cours TA.

Cette entente hors arbitrage prévoit aussi que la lettre d'entente est reconduite telle quelle. Dès lors, les parties s'engagent à respecter la limite de cinq TA par trimestre! En d'autres termes, l'entente hors arbitrage ne constitue d'aucune façon une renonciation de la part du Syndicat à ce que les professeurs et professeures n'acceptent plus de cinq TA par trimestre.

Cet automne encore, plusieurs professeurs et professeures nous ont indiqué qu'ils étaient dans une situation où ils devaient dispenser un cours TA à plus de cinq étudiants. Le Syndicat a de nouveau déposé un grief exigeant le respect de la lettre d'entente C-6 et que tous les « groupes TA » de plus de cinq étudiants soient modifiées en groupes 05. Puisque la direction de l'UQAR

n'a pas convoqué de comité de griefs à la suite du dépôt de ce grief, comme le prévoit le 1^{er} alinéa du paragraphe 23.03 de la convention collective (modifié par la lettre d'entente E-7), le Syndicat a porté ce grief à l'arbitrage le 30 octobre dernier.

Une formule non adaptée

Le recours constant et dénaturé aux cours TA fait en sorte que des cours sont donnés sans reconnaissance réelle dans la tâche, les TA étant comptabilisés pour ,25 crédit par étudiant. Certains professeurs et professeures peuvent ainsi se retrouver avec un déficit dans leur tâche, la composante enseignement n'étant pas à douze crédits d'enseignement, comme le prévoit la convention collective. Qui plus est, la préparation entourant un cours est la même, peu importe que la classe soit composée de sept ou de trente étudiants. Lorsqu'un professeur se voit accorder 1,5 crédit au lieu de 3 crédits pour une activité d'enseignement, faut-il comprendre que la direction estime qu'il a négligé la qualité de sa préparation ou du contenu qu'il livre? Mais pis encore, plusieurs cours ne conviennent pas à une formule individualisée. C'est le cas lorsque certains contenus exigent une

charge imposante et, par conséquent, une présence en classe sur une période de quinze semaines comme prévu dans le cursus. C'est également le cas pour les cours comportant des laboratoires ou des formules pédagogiques qui reposent en grande partie sur des échanges entre étudiants et professeurs ou encore lorsque le cours comporte des simulations.

Le discours est connu, le sous-financement chronique, récurrent et massif dont souffre l'Université oblige des compressions et un effort de gestion accru de la part des dirigeants. Mais faut-il réellement sacrifier la qualité de l'enseignement, sabrer les classes moins nombreuses pour répondre à cette commande dès lors qu'à moyen terme, cette option n'est pas gagnante pour l'image et le recrutement d'étudiants à l'Université? N'y a-t-il pas d'autres avenues à envisager?

Pour l'heure, retenons qu'aucun professeur n'est tenu d'assumer un cours sous forme individualisée et que le nombre maximum de cours TA par professeur est de cinq par trimestre. ★



Zoom sur la lettre d'entente C-8 : Activité créditée d'enseignement dispensé par vidéoconférence

Mélanie Gagnon

En raison des compressions budgétaires récurrentes, la direction de l'UQAR a demandé aux directeurs et directrices de programmes et de modules d'évaluer la possibilité d'offrir les cours par vidéoconférence, lorsque c'est applicable, afin de contribuer à diminuer les coûts de fonctionnement. Sans faire état de toutes les conséquences négatives découlant de cette vision de l'enseignement, nous souhaitons vous rappeler l'existence et le contenu de la lettre d'entente C-8 qui encadre ces activités.

D'abord et SURTOUT, « [...] la décision d'une diffusion par ce mode [la vidéoconférence] est prise à la suite d'une demande du conseil de module ou du comité de programmes concerné et de l'approbation de l'assemblée départementale du département auquel cette activité est rattachée ».

Ensuite, « Aucune professeure ou aucun professeur ne peut se voir imposer de dispenser une activité créditée d'enseignement par le mode de la vidéoconférence ».

À la lumière de cette lettre d'entente, le processus menant à la dispensation de cours sous forme de vidéoconférence relève d'une décision des instances que sont les conseils de modules, les comités de programmes et les assemblées départementales. L'UQAR ne peut donc pas demander aux directeurs, comme elle l'a fait lors d'une réunion qui s'est tenue le 16 octobre, d'augmenter le nombre de cours dispensés sous forme de vidéoconférence. Bien qu'elle semble reléguée aux oubliettes en ces temps de compressions, la collégialité est toujours en vigueur et encore bien présente dans la convention collective.

Soulignons enfin que lors de la dernière négociation, la partie patronale souhaitait retirer cette lettre d'entente, mais cette demande a été rejetée par la partie syndicale. ★